

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 8 juillet 2021

Biodiversité

Restauration des zones humides aux prairies Saint-Martin

Durant l'été 2021, la Ville de Rennes conduit des travaux de restauration des zones humides aux prairies Saint-Martin. Ces zones, réaménagées en 2017, doivent être adaptées : les zones humides doivent être plus ou moins en eau en hiver et s'assécher naturellement en été, or les bassins restent en eau toute l'année, malgré leur faible profondeur. La Police de l'eau (DDTM) demande de corriger la cote des fonds de bassin pour que la zone humide retrouve un fonctionnement normal, et ce, afin de garantir le cycle de vie des zones humides et la diversification des milieux naturels. La première phase de travaux, à partir du mardi 20 juillet, consistera à pomper l'eau des bassins pour qu'ils s'assèchent. Puis, lors de la seconde phase, à partir du lundi 23 août, le fond des bassins sera rehaussé de 60 cm environ. Cela représente une surface de 8.000 à 10.000 m². 3 mares d'environ 100 m² où vivent des amphibiens (grenouilles et tritons) et des odonates (libellules et demoiselles) seront maintenues.

La Ville de Rennes s'engage en faveur de la biodiversité

Élue capitale française de la biodiversité en 2016, la Ville de Rennes agit de longue date en faveur de la gestion écologique de ses espaces verts et de ses espaces publics et s'engage durablement dans la préservation de la biodiversité.

Avec l'aménagement des prairies Saint-Martin, la Ville ambitionne de restaurer des zones humides. Ces milieux naturels sont particulièrement riches, fragiles et en régression à l'échelle mondiale. Les milieux humides fournissent des biens précieux et rendent de nombreux services écosystémiques (épuration de l'eau, atténuation des crues, soutien d'étiage...). En été, les poissons ne peuvent effectuer leur cycle de reproduction dans les zones humides asséchées, ce qui favorise le développement de nombreuses autres espèces spécifiques (dont les poissons sont les prédateurs), dont les amphibiens comme les grenouilles et tritons.

Les crues, phénomènes naturels inexorables et indispensables à l'équilibre des cours d'eau

Les phénomènes de crues se forment en fonction des précipitations sur le bassin versant amont, de l'occupation des sols et des réseaux hydrauliques. Sur un bassin versant entièrement naturel, les talus, zones humides et zones végétalisées

stockent une partie de l'eau. L'écoulement est ralenti par les méandres des cours d'eau, et les débordements sont naturellement et partiellement stockés et écrêtés dans les lits majeurs. Ces débordements naturels, nécessaires à la vie d'un cours d'eau, alimentent les zones humides des lits majeurs, contribuent à l'équilibre sédimentaire du cours d'eau et alimentent la nappe d'accompagnement du cours d'eau.

L'intervention de cet été n'a pas d'impact sur le stockage des crues, car les volumes en eau permanente ne sont pas comptabilisés dans le volume de stockage. (De la même façon qu'une bassine pleine ne permet pas d'accueillir plus d'eau en cas de besoin)

La création de nouvelles surfaces en eau permanente est par ailleurs interdite au titre de la Loi sur l'eau. Une étude préalable de la nappe phréatique a permis de caler la cote des dépressions humides au-dessus de la nappe, pour ne pas créer de plans d'eau. Toutefois, sur le site des prairies, très complexe, la nappe interagit fortement avec le cours d'eau voisin (bras naturel de l'Ille).

Calendrier

Dates d'intervention

Le pompage des bassins commencera à compter du mardi 20 juillet pour 3 jours. Les espèces naturelles seront capturées avec précaution (filets et épuisettes), puis transportées soit dans la rivière, soit dans les fossés et le ruisseau à proximité. Les espèces invasives (écrevisses américaines et jussie) seront supprimées. Après un mois de séchage, à partir du lundi 23 août, débutera le remodelage des fonds des bassins et ce, pour une durée de 6 à 8 semaines.

Respect du cycle de reproduction des espèces

Pour ne pas dégrader le site, l'intervention doit être réalisée en période sèche, soit, en période estivale. Le travail sera réalisé par l'intérieur des bassins pour ne pas endommager la ceinture de végétation en berge. Enfin, les travaux doivent être menés en fin d'été, pour respecter le cycle de reproduction des espèces et ainsi éviter les impacts faune/flore.

Pratique

- Lien vers le [dossier de presse](#) diffusé le 20 septembre 2018 (chiffre, calendrier du projet Prairies Saint-Martin, etc.)